

Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), inc.
Broadcasting Participation Fund (BFP), Inc.

Rapport annuel et plan d'affaires
2014

Présenté au: Conseil d'administration du FPR
Par : Welch LLP, agent de coût
Date : Le 20 février 2015

Index

- 1.0 Déclaration de la raison d'être de l'entreprise
- 2.0 Structure opérationnelle de l'entreprise
- 3.0 Activités commerciales des administrateurs de l'entreprise
- 4.0 Tâches de l'agent de coûts
 - 4.1 Stratégie institutionnelle
 - 4.2 Gestion active et générale du Fonds
 - 4.3 Rapport des résultats
- 5.0 La proposition de valeur du FPR
 - 5.1 Qualité et professionnalisme
 - 5.2 Service en temps opportun
 - 5.3 Mobilisation communautaire
 - 5.4 Transparence
- 6.0 Gestion des risques
- 7.0 Résumé des résultats financiers 2014
- 8.0 Résumé du budget financier 2015

Annexe I - États financiers audités 2014

Annexe II – Résumés des revendications 2014

Annexe III - Résumés, par langues, des revendications 2014

Annexe IV - Chronologie des événements clés

1.0 Déclaration de la raison d'être de l'entreprise

En vertu des statuts de constitution, les raisons d'être de l'entreprise restent à :

- a) Contribuer aux dépenses des groupes de consommateurs et des organismes de défense de l'intérêt public représentant l'intérêt public et les intérêts des utilisateurs non commerciaux auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en matière de diffusion, sous la loi de la diffusion (Canada) (en reconnaissant que la diffusion de la langue française et de la langue anglaise, bien qu'elles aient certains aspects communs, opèrent sous différentes conditions et peuvent avoir des besoins divergents);
- b) Soutenir la recherche, l'analyse et la défense des intérêts menées dans les deux langues officielles lors des instances de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion (Canada);
- c) Retenir un agent de coûts indépendant qui est responsable, sous réserve du pouvoir prépondérant du conseil d'administration, du fonctionnement quotidien du FPR ;
- d) Offrir des services efficaces et accessibles en français et en anglais, et offrir, dans les deux langues officielles, les documents nécessaires de l'entreprise aux candidats potentiels de coûts, y inclus les politiques, les critères de financement de coûts et les rapports annuels ; et
- e) Accomplir tout ce qui contribue à la réalisation de ce qui précède.

2.0 Structure opérationnelle de l'entreprise

Comme par les années antérieures, l'entreprise s'est acquittée de ses responsabilités par le biais d'un contrat de prestation de services avec Welch LLP. André Auger, CPA, CGA, CFE, et représentant de Welch LLP, a continué d'agir comme agent de coûts et président-directeur général (PDG) responsable des activités journalières administratives du Fonds.

Le conseil d'administration, composé de trois membres, se sont réunis régulièrement au cours de l'année pour assurer l'atteinte des objectifs de l'entreprise et pour autoriser les demandes de paiements d'indemnisation.

Pour assurer le bon fonctionnement du Fonds et du processus d'attribution de frais, les membres du conseil et l'agent de coûts ont communiqué entre eux au moins de façon mensuelle.

Les conseils juridiques ont été fournis, selon les besoins de l'entreprise, par le cabinet d'avocats Gowling Lafleur Henderson LLP. Il règle les questions d'entreprise ou les questions d'interprétations reliées aux exigences du CRTC et la raison d'être du Fonds.

3.0 Activités commerciales des administrateurs de l'entreprise

Le FPR est, d'abord et avant tout, une entité qui détermine, de manière impartiale, l'admissibilité des frais adjugés reliés aux instances de diffusion auprès de la Commission. Les trois membres du conseil d'administration assurent qu'aucun intérêt particulier n'est surreprésenté auprès du conseil. Les tâches entreprises par les membres du conseil du FPR en 2014 ont compris :

1. La supervision des opérations du FPR, y compris la logistique des réunions du conseil et du comité opérationnel, des signataires, du compte de banque et des investissements du FPR, et de l'approbation et du paiement des frais adjugés ;
2. La promotion d'un fonctionnement efficace et économique du FPR ;
3. L'offre, au besoin, de soutien et de conseils à l'agent de coûts du FPR ;
4. La prise de décisions via les résolutions du conseil en matière d'approbation ou de refus des demandes de frais adjugés ;
5. La participation aux réunions mensuelles du comité opérationnel du FPR ;
6. La participation, au besoin, aux réunions avec le CRTC ;
7. La participation à l'assemblée générale annuelle du FPR ; et
8. L'exécution des autres exigences imposées par le CRTC.

4.0 Tâches de l'agent de coûts

Welch LLP et son représentant, André Auger, CPA, CGA, CFE, agissent comme l'agent de coûts et le PDG du FPR. Les tâches entreprises par l'agent de coûts en 2014 ont compris :

4.1 Stratégie institutionnelle

1. Poursuite du développement et de l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs et d'indices de performances clés ;
2. Mise à jour des politiques, des processus, des procédures et des critères de financement des frais adjugés ;
3. Mise à jour des formulaires et des documents officiels du Fonds ;
4. Maintien d'un environnement de contrôle approprié pour l'administration du Fonds ;
5. Mise à jour des exigences de déclaration de l'agent de coûts ;
6. Mise à jour du site Web du FPR ; et
7. Participation aux réunions mensuelles du comité opérationnel du FPR.

4.2 Gestion active et générale du Fonds

1. Gestion, réconciliation et rapport sur le compte de banque et les investissements du FPR ;
2. Surveillance et supervision des activités commerciales générales ; et
3. Offre de services, de PDG et d'agent de coûts, dans les deux langues officielles, y compris, mais sans s'y limiter à : la récolte et la révision des demandes d'attribution de frais, la préparation des recommandations pour le conseil d'administration du FPR, la communication des décisions du FPR aux candidats, le maintien approprié des registres des demandes et la représentation du Fonds dans le domaine public.

4.3 Rapport des résultats

1. Préparation du rapport annuel 2014 et du plan d'affaires ;
2. Préparation, en temps opportun, des rapports d'activités du Fonds au conseil d'administration, y compris les rapports financiers mensuels ;
3. Préparation du budget 2015 ; et
4. Exécution des autres tâches confiées par le conseil d'administration du FPR.

5.0 La proposition de valeur du FPR

Depuis sa création vers la fin de l'année 2012, le FPR a été profondément engagé à fournir un service professionnel, de haute qualité et en temps opportun à toute partie prenante.

5.1 Qualité et professionnalisme

La qualité demeure une priorité pour tous les travaux du FPR. La qualité est essentielle pour assurer que tous les travaux du FPR peuvent satisfaire à l'inspection par les parties prenantes affectées et intéressées. Le respect des normes professionnelles promulguées par les organisations professionnelles d'audit et de comptabilité sert de base pour tous les travaux du FPR. Finalement, l'atteinte de cette qualité est garantie grâce à une variété d'activités et de processus, telle que le système de contrôle de la qualité qui gère le processus d'examen des demandes du FPR.

5.2 Service en temps opportun

Le FPR est fier de réaliser des courts délais d'exécution pour toutes les demandes de frais adjugés. En comparaison avec l'année 2013, le délai pour la réception, le traitement et le paiement des indemnités fut amélioré à 30 à 45 jours. En 2014, le FPR a reçu un total de 43 demandes, totalisant 801 612 \$. Aucune plainte n'a été reçue de la part des postulants.

5.3 Mobilisation communautaire

Le FPR est en communication continue avec toutes les parties prenantes et intéressées. L'aide au processus de préparation des demandes, l'offre de conseils aux postulants, le compte rendu des résultats des demandes auprès des postulants et la recherche continue de rétroaction de la part de la communauté sont tous essentiels au bon maintien des relations d'affaires entre les parties.

5.4 Transparence

Le FPR est dévoué à être complètement transparent avec toutes les parties intéressées. Les résultats des décisions des frais adjugés, les états financiers audités de l'année 2014, le budget pour l'année 2015 et toutes autres statistiques clés sont affichés sur le site Web du FPR.

6.0 Gestion des risques

La gestion des risques est partie intégrante des affaires journalières du FPR. Le cadre des risques continue à évoluer au fur et à mesure que le FPR rencontre de nouvelles situations. Le tableau suivant met en évidence les risques clés liés au FPR et les stratégies d'atténuation correspondantes :

Risque	Stratégie d'atténuation
Indépendance/Créabilité	<ul style="list-style-type: none">Assurer que les politiques, procédures, formulaires et processus sont mis à jour de façon continue et restent alignés, dans la mesure du possible, avec les pratiques et les procédures des frais adjugés de radiodiffusion du CRTCAdhérer aux normes professionnelles de comptabilité et d'auditMaintenir une transparence absolue avec toutes les parties prenantes et intéressées
Risque des coûts d'exploitation accrus	<ul style="list-style-type: none">Assurer un contrôle continu des coûts d'exploitation

7.0 Résumé des résultats financiers 2014

Les états financiers audités du FPR apparaissent à l'annexe I de ce document. En 2014, le Fonds a engagé des frais de 994 098 \$, qui comprennent des frais adjugés de 801 612 \$. Au 31 décembre 2014, l'actif net du Fonds était de 3 903 743 \$.

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR)
RÉSUMÉ DES REVENDICATIONS - 2014
AU 31 DÉCEMBRE 2014

POSTULANT	#D'INSTANCE	#DE DEMANDE	MONTANTS DEMANDÉS	AJUSTEMENTS	DEMANDES REFUSÉES	MONTANTS APPROVÉS EN SUSPENS	DATE RECUE	DATE DE TRAITEMENT	DATE D'APPROBATION PAR INFELI	DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL	DATE PAYÉ	# DE CHÈQUE	JUSTIFICATIONS
Neepava Access Community TV	2012-0755	18288-30	12 834		12 834	8 834	8Jan/14	30Jan/14	6 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	41	
Union des consommateurs	2012-370	18288-31	15 045		15 045	14 Jan/14	30 Jan/14	6 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	42	
English Language Art Network (ELAN)	2013-1216-5	18288-32	19 074	-936	18 138	20 Jan/14	30 Jan/14	3 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	42	
PIAC	2013-1475	18288-33	780	-30	750	16 Jan/14	30 Jan/14	3 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	43	
PIAC	2013-106	18288-34	100 100	-726	99 374	8 Jan/14	30 Jan/14	6 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	43	
PIAC	2013-448	18288-35	35 384	-848	34 536	8 Jan/14	30 Jan/14	7 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	43	
CACTUS	2012-0755	18288-36	1 271	-102	1 169	3 Fév/14	4 Fév/14	11 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	44	
On Screen Manitoba	2013-19	18288-37	1 347		1 347	3 Fév/14	5 Mars/14	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Représentant les intérêts commerciaux des membres de l'industrie de la production de contenu	
On Screen Manitoba	2013-106	18288-38	1 080		1 080	3 Fév/14	5 Mars/14	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Représentant les intérêts commerciaux des membres de l'industrie de la production de contenu	
On Screen Manitoba	2011-788	18288-39	1 010		1 010	3 Fév/14	5 Mars/14	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Représentant les intérêts commerciaux des membres de l'industrie de la production de contenu	
On Screen Manitoba	2012-370	18288-40	1 973		1 973	3 Fév/14	5 Mars/14	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Représentant les intérêts commerciaux des membres de l'industrie de la production de contenu	
On Screen Manitoba	2013-19	18288-41	11 164		11 164	3 Fév/14	5 Mars/14	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Représentant les intérêts commerciaux des membres de l'industrie de la production de contenu	
CACTUS	2012-0715	18288-42	23 774	-2036	21 238	17 Fév/14	5 Mars/14	12 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	44		
CACTUS	2013-1334	18288-43	17 730		17 730	19 Fév/14	5 Mars/14	11 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	44		
PIAC	2013-1693	18288-44	1 004	-71	1 833	19 Fév/14	5 Mars/14	12 Mars/14	18 Mars/14	18 Mars/14	43		
Forum for Research & Policy in Communications (FRPC)	2013-558	18288-45	14 111		14 111	12 Mars/14	13 Mars/14	9 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	5 O	Pas considéré être un groupe à ce temps-ci; FRPC a été créé en Nov 2013.	
PIAC	2013-572	18288-46	10 230		10 230	11 Avr/14	14 Avr/14	14 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	52		
Bell Partie 1	2012-887	18288-47	6 104		6 104	22 Avr/14	28 Avr/14	9 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	52		
PIAC	2014-14	18288-48	2 106		2 106	25 Avr/14	28 Avr/14	14 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	52		
EqualiTIV	2013-19	18288-49	10 750		10 750	28 Avr/14	28 Avr/14	20 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	54		
PIAC	2014-79	18288-50	3 253		3 253	28 Avr/14	28 Avr/14	15 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	52		
CACTUS	2013-558	18288-51	6 963		6 963	30 Avr/14	30 Avr/14	15 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	53		
CACTUS	2013-563	18288-52	2 173		2 173	1 Mai/14	1 Mai/14	15 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	53		
CACTUS	2013-1693	18288-53	2 017		2 017	2 Mai/14	6 Mai/14	15 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	53		
PIAC	2013-1746	18288-54	1 667		1 667	12 Mai/14	13 Mai/14	15 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	52		
PIAC	2014-102	18288-55	1 651		1 651	21 Mai/14	21 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	26 Mai/14	52		
PIAC	2014-24	18288-56	19 997		19 997	23 Mai/14	26 Mai/14	15 Mai/14	8 Août/14	7 Oct/14	65		
PIAC	2013-162	18288-57	1 050		1 050	23 Mai/14	26 Mai/14	15 Juil/14	8 Août/14	7 Oct/14	65		
EqualiTIV	2013-19	18288-58	3 314	-340	2 974	10 Mai/14	10 Juil/14	21 Juil/14	8 Oct/14	7 Nov/14	67		
PIAC	2013-558	18288-59	10 817	-12	10 805	23 Juin/14	25 Juin/14	15 Juil/14	8 Août/14	7 Oct/14	65		
PIAC	2014-0417	18288-60	750		750	4 Juil/14	7 Juil/14	15 Juil/14	8 Août/14	7 Oct/14	65		
PIAC	2013-558	18288-61	14 111		14 111	22 Juil/14	23 Juil/14	9 Sep/14	8 Oct/14	7 Nov/14	68		
CACTUS	2013-1746	18288-62	53 868		53 868	9 Sep/14	9 Sep/14	17 Sep/14	8 Oct/14	7 Nov/14	69		
EqualiTIV	2013-19	18288-63	350		350	9 Sep/14	9 Sep/14	8 Oct/14	7 Nov/14	7 Nov/14	73		
Media Access Canada (MAC)	2014-190	18288-64	36 857		36 857	14 Oct/14	30 Oct/14	4 Déc/14	26 Mai/14	26 Mai/14	4 Déc/14		
HabiloMédias	2014-190	18288-65	1 249		1 249	16 Oct/14	30 Oct/14	3 Nov/14	7 Nov/14	7 Nov/14	71		
TV Nunavut	2014-190	18288-66	9 616	-6	9 610	17 Oct/14	30 Oct/14	3 Nov/14	7 Nov/14	7 Nov/14	72		
Union des consommateurs	2014-190	18288-67	13 283		13 283	29 Oct/14	30 Oct/14	3 Nov/14	7 Nov/14	7 Nov/14	73		
First Mile Connectivity Consortium (FMCC)	2014-190	18288-68	7 721		7 721	3 Nov/14	3 Déc/14	8 Déc/14					
CACTUS	2013-1746	18288-69	154 256		154 256	12 Nov/14	28 Nov/14	9 Déc/14					
PIAC	2014-190	18288-70	122 510	-162	122 348	17 Nov/14	5 Déc/14	9 Déc/14					
FRPC	2014-189	18288-71	64 701		64 701	27 Nov/14	8 Déc/14	8 Déc/14					
ELAN	2013-330	18288-72	15 923	-801	15 122	4 Déc/14	9 Déc/14	9 Déc/14					
PIAC	2014-541	18288-73	3 444	-95	3 349	18 Dec/14	19 Déc/14	21 Jan/15					
			838 812	-6 165	31 025	801 612							
						801 612							
							43						

TOTALS PAR INSTANCES DU CRTC

# de demandes	
Demande d'admission au Fonds pour la programmation locale dans les petits marchés	2
Les entreprises de radiodiffusion Astral – Modification du contrôle effectif	2
Bell/Astral	2
Proposition Mytv de Vidéotron	2
Fonds pour l'amélioration de la programmation locale	4
Licences radio à la demande CRTC	4
Achquisition par Cogeco de divers actifs de postes de radio	1
Renouvellement de la licence CBC	1
Acstral – Modification du contrôle effectif	1
Rogers Canada Atlantique - Intervention de chaîne communautaire	1
Communications régionales Bell Aliant - Modifications aux licences	2
Démarche de la commission envers les avantages tangibles	4
Révision des politiques pour le secteur commercial de radio	1
Modifications proposées aux diverses régulations	1
Demandes de commentaires et de modifications aux régulations du CRTC	1
Parlons télé	1
Plainte de non-conformité d'ICTV concernant Matv	1
Fréquence 102.7 FM à Scarborough	1
Renouvellement des licences de radiodiffusion	1
Avis de demandes reçues - DHX Media Ltd.	1
Parlons télé	1
NEWCAP Inc. - Demande partie 1	1
Renouvellement de la licence Vidéotron	1
Rogers Hockey Night in Canada	1
Bell Canada Partie 1 - York Harbour Club	1
	801 612

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR)
DÉBOURSÉS 2014 - PAR LANGUES**

1. ATTRIBUTION DE FRAIS

POSTULANT	# D'INSTANCE	# DE DEMANDE	MONTANTS		DEMANDES REFUSÉES	MONTANTS APPROUVÉS	ANGLAIS	FRANÇAIS
			DEMANDES	AJUSTEMENTS				
Neepawa Access Community TV	2012-0755	18288-30	12 834			12 834	12 834	
Union des consommateurs	2012-370	18288-31	15 045			15 045		
English Language Art Network (ELAN)	2013-1216-5	18288-32	19 074	-.936		18 138	18 138	
PIAC	2013-1475	18288-33	780	-.30		750	750	
PIAC	2013-106	18288-34	100 100	-.726		99 374	19 875	79 499 (Bell/Astral - 80% français)
PIAC	2013-448	18288-35	35 384	-.848		34 536	34 536	
CACTUS	2012-0755	18288-36	1 271	-.102		1 169	1 169	
On Screen Manitoba	2013-19	18288-37	1 347			1 347		
On Screen Manitoba	2013-106	18288-38	1 080			1 080		
On Screen Manitoba	2011-788	18288-39	1 010			1 010		
On Screen Manitoba	2012-370	18288-40	1 973			1 973		
On Screen Manitoba	2011-379	18288-41	11 164			11 164		
CACTUS	2013-1216	18288-42	23 274	-.2 036		21 238	21 238	
CACTUS	2013-1334	18288-43	17 730			17 730	17 730	
PIAC	2013-1693	18288-44	1 904	-.71		1 833	1 833	
Forum for Research & Policy in Communications (FRPC)	2013-558	18288-45	14 111			14 111		
PIAC	2013-572	18288-46	10 230			10 230	10 230	
PIAC	Bell Partie 1	18288-47	6 104			6 104	6 104	
PIAC	2014-85	18288-48	2 106			2 106	2 106	
EqualiTV	2013-19	18288-49	10 750			10 750	10 750	
PIAC	2014-79	18288-50	3 253			3 253	3 253	
CACTUS	2013-558	18288-51	6 963			6 963	6 963	
CACTUS	2013-563	18288-52	2 173			2 173	2 173	
CACTUS	2013-1693	18288-53	2 017			2 017	2 017	
PIAC	2013-1746	18288-54	1 667			1 667	1 667	
PIAC	2014-102	18288-55	1 651			1 651	1 651	
PIAC	2014-26	18288-56	19 997			19 997	19 997	
PIAC	2014-162	18288-57	1 050			1 050	1 050	
EqualiTV	2013-19	18288-58	3 314	-.340		2 974	2 974	
PIAC	2013-558	18288-59	10 817	-.12		10 805	10 805	
PIAC	2014-0417	18288-60	750			750	750	
FRPC	2013-558	18288-61	14 111			14 111	14 111	
CACTUS	2013-1746	18288-62	53 868			53 868	53 868	
EqualiTV	2013-19	18288-63	350			350		
Media Access Canada (MAC)	2014-190	18288-64	36 857			36 857	18 428	18 428 (Parlons télé - divisé 50/50)
HabiloMédias	2014-190	18288-65	1 249			1 249	625	624 (Parlons télé - divisé 50/50)
TV Nunavut	2014-190	18288-66	9 616	-.6		9 610	4 805	4 805 (Parlons télé - divisé 50/50)
Union des consommateurs	2014-190	18288-67	13 283			13 283	6 641	6 642 (Parlons télé - divisé 50/50)
First Mile Connectivity Consortium (FMCC)	2014-190	18288-68	7 721			7 721	3 860	3 861 (Parlons télé - divisé 50/50)
CACTUS	2013-1746	18288-69	154 256			154 256	154 256	
PIAC	2014-190	18288-70	122 510	-.162		122 348	61 174	61 174 (Parlons télé - divisé 50/50)
FRPC	2014-190	18288-71	64 701			64 701	32 350	32 351 (Parlons télé - divisé 50/50)
ELAN	2013-330	18288-72	15 923	-.801		15 122	15 122	
PIAC	2014-541	18288-73	3 444	-.95		3 349	3 349	
			838 812	-6 165	31 035	801 612	579 182	222 430
							72%	28%

2. TOTAUX PAR INSTANCES DU CRTC

	# de demandes
Demande d'admission au Fonds pour la programmation locale dans les petits marchés	2012-0755
Les entreprises de radiodiffusion Astral – Modification du contrôle effectif	2013-106
Bell/Astral	2012-370
Proposition Mytv de Vidéotron	2013-1216
Fonds pour l'amélioration de la programmation locale	2013-19
Licence Radio-Canada CBC	2013-1475
Acquisition par Corus de divers actifs de postes de radio	2013-448
Renouvellement de la licence CBC	2011-788
Astral - Modification du contrôle effectif	2011-379
Rogers Canada Atlantique - Intervention de chaîne communautaire	2013-1334
Communications régionales Bell Aliant - Modifications aux licences	2013-1693
Démarche de la commission envers les avantages tangibles	2013-558
Révision des politiques pour le secteur commercial de radio	2013-572
Modifications proposées aux diverses régulations	2014-85
Demandes de commentaires et de modifications aux régulations du CRTC	2014-79
Demandes de commentaires et de modifications aux régulations du CRTC	2013-563
Plainte de non-conformité d'ITV concernant Matv	2013-1746
Fréquence 102.7 FM à Scarborough	2014-102
Renouvellement des licences de radiodiffusion	2014-26
Avis de demandes reçues - DHX Media Ltd.	2014-162
Parlons télé	2014-190
Renouvellement de la licence Vidéotron	2013-330
Rogers Hockey Night in Canada	2014-541
NEWCAP Inc. - Demande partie 1	2104-0417
Bell Canada Partie 1 - York Harbour Club	
	43
	801 612

3. SUPPOSITIONS

- a) Audiences Bell/Astral divisées 80% français et 20% anglais, selon la décision du CRTC
- b) Grandes audiences, telles que Parlons télé, divisé 50/50
- c) Toutes autres audiences réparties selon l'approche du marché
- d) Coûts administratifs répartis selon le ratio d'allocation de demande 72/28

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS CLÉS

Date (2014)	Événement clé
30 jan	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none">• Approbation de 5 demandes pour un total de 27 229,15 \$
18 fév	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none">• Approbation de 10 demandes pour un total de 213 211,97 \$
25 fév	Parution des premiers états financiers audités du FPR
25 fév	Première assemblée générale annuelle du FPR : <ul style="list-style-type: none">• Approbation du rapport annuel et du plan d'affaires ;• Approbation des états financiers audités ;• Désignation des auditeurs externes ; et• Élection du Directeur de l'industrie de radiodiffusion pour un mandat de 3 ans.
30 avril	Dépôt au compte de banque du FPR des 7 premiers versements de Bell pour un total de 285 714,29 \$
26 mai	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none">• Approbation de 10 demandes pour un total de 46 915,34 \$
21 jui	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none">• Approbation de 4 demandes pour un total de 32 602,23 \$
8 oct	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none">• Approbation de 3 demandes pour un total de 70 953,50 \$
7 nov	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none">• Approbation de 3 demandes pour un total de 24 141,82 \$
17 nov	Présentation du FPR au CRTC et à la Communauté de langue officielle en situation minoritaire